

Le Syndicat Mixte du Port de Dieppe et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dieppe aboutissent à un accord pour financer les retraites supplémentaires des retraités et des anciens salariés de la Chambre de Commerce et d'Industrie transférés au Syndicat Mixte du Port de Dieppe

Les négociations engagées par Alain Le Vern, président du Syndicat Mixte du Port de Dieppe et Eveline Duhamel, présidente de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dieppe ont permis d'aboutir à un accord pour garantir les retraites supplémentaires des retraités et agents portuaires salariés de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dieppe jusqu'au 31 décembre 2006.

Lors du transfert du port de Dieppe au Syndicat Mixte le 1^{er} janvier 2007, la question du financement des retraites supplémentaires des anciens salariés et retraités de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dieppe jusqu'à la fin de l'année 2006 ne figurait pas dans la convention signée entre le Syndicat Mixte, l'Etat et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dieppe.

Afin d'aboutir à une solution négociée, le président du Syndicat Mixte, Alain Le Vern et la présidente de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dieppe, Eveline Duhamel se sont rencontrés au siège de l'Agglomération Dieppe-Maritime, en présence de Patrick Boulier, et ont convenu d'un accord permettant d'assurer le financement des sommes nécessaires pour couvrir les engagements à la retraite supplémentaire de l'ensemble des 62 personnes qui étaient employées par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dieppe jusqu'au 31 décembre 2006.

Le Syndicat Mixte du Port de Dieppe, conformément à la délibération prise lors du Comité Syndical du 4 décembre dernier, s'est engagé à prendre en charge la part salariale cotisée par les 31 agents travaillant actuellement sur le port pour garantir leurs droits, soit 169 525 €. La Chambre de Commerce et d'Industrie de Dieppe a décidé de mobiliser 351 849 euros correspondant à la part patronale des 31 agents transférés au Syndicat Mixte du port de Dieppe le 1^{er} janvier 2007 et le solde nécessaire en faveur des retraités et des personnes ayant changé d'activité.

Les deux parties se félicitent de cet accord qui met un terme à une situation qui suscitait les plus légitimes inquiétudes chez les retraités de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dieppe et les agents relevant avant le 1^{er} janvier 2007 de la CCID et placés depuis sous l'autorité du Syndicat Mixte du Port de Dieppe.

Le Président du Syndicat Mixte et de la Région Haute-Normandie a salué l'esprit de coopération de la présidente de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dieppe et a confirmé à cette occasion l'engagement de la Région Haute-Normandie, à hauteur de 550 000 euros, sur le projet de réhabilitation du site Regma à Arques la Bataille. Un projet présenté par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dieppe et inscrit au contrat d'Agglomération Dieppe Maritime, pour le développement économique et la création d'emplois dans la région dieppoise.